

Le Conseil cadial signe une convention avec Mlezi Maore

Ce jeudi 3 juin était signée une convention entre le Conseil cadial et l'association Mlezi Maore, qui œuvre dans les domaines du social et du médico-social. Le JDM s'est rendu sur place.

Par **Marine WOLF** - 7 juin 2021



Les cadis pourront apporter un éclairage aux professionnels de Mlezi Maore | © P.S

« À Mlezi Maore nous avons une équipe très diverse, avec des personnes venant de Métropole, des natifs de Mayotte, d'autres y vivant depuis longtemps... c'est ce qui fait la richesse de notre organisation », commence Dahalani M'houmadi, directeur de Mlezi. « Mais il peut exister des interrogations de la part des professionnels sur un certain nombre de pratiques sociales, culturelles, traditionnelles ».

D'où l'idée de développer des partenariats plus rapprochés avec le Conseil cadial, qui constitue un repère important dans la société mahoraise. « Les cadis ont joué et jouent encore un rôle significatif dans la vie de la cité », souligne Mouhamadi Assani, directeur du pôle handicap de Mlezi et référent de la convention. « Ils ont une écoute très forte, notamment de la part des adultes et des parents mahorais. Chaque fois qu'on rencontre des difficultés au niveau de nos dispositifs en lien avec la culture, la structure familiale, la vie de tous les jours à Mayotte, les cadis peuvent nous donner des clés de compréhension. Sans elles, on se heurte à des difficultés. Le but est qu'on puisse être très opérationnels sur le terrain ».





Le grand cadî et le directeur de Mlezi signent la convention | © P.S

La convention réunit donc deux acteurs-clés du domaine du social. D'un côté des professionnels avec un savoir académique et une capacité à prendre en charge des populations vulnérables. De l'autre le Conseil cadial, dont l'expertise sur l'Histoire, la tradition et la culture mahoraise peut optimiser la nature de l'accompagnement proposé au public des différents établissements.

« Un autre objectif de cette convention est de permettre au conseil cadial de mieux cerner les activités de Mlezi, et ainsi de pouvoir orienter les publics qu'ils rencontrent au quotidien vers des services comme la Maison des Adolescents, les établissements dans le domaine du handicap, de la médiation familiale, de l'insertion pour les jeunes », précise Dahalani M'houmadi.

La signature de la convention a donc été précédée d'une présentation des structures, des priorités morales et des orientations stratégiques de l'association. Le directeur a ensuite expliqué en quoi le Conseil cadial et Mlezi étaient liés, en jouant chacun un rôle dans l'inclusion des Mahorais et dans la création d'une société plus juste.



Dahalani M'houmadi, directeur de Mlezi, explique en quoi le Conseil cadial et Mlezi sont liés, en jouant chacun un rôle dans l'inclusion des Mahorais et dans la création d'une société plus juste | © P.S

Les directeurs de pôles de l'association ont pour leur part présenté les différents espaces de convergence des deux structures, comme lors d'une journée de réflexion sur l'adolescence, où un membre du Conseil cadial était déjà intervenu. En résumé, les deux structures travaillent sur les mêmes thématiques, avec des approches différentes mais complémentaires.

« Il ne s'agit en aucun cas de substitution », prévient Dahalani M'houmadi. « Les professionnels de Mlezi conservent leurs responsabilités et la décision finale concernant les modalités d'accompagnement. Mais les cadis pourront apporter un éclairage, une grille de lecture parfois différente et tout aussi intéressante ».

« Le conseil est là pour la population et surtout la jeunesse », témoigne Mondroha Said Ali, chargé d'étude au Conseil cadial. Sur les sujets de la confiance, de la sécurité, du vivre-ensemble, un peu de morale, ça ne fait pas de mal. Nos sujets sont les mêmes, le public aussi. On doit mutualiser nos compétences et nos efforts ».



Marine WOLF

